



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 24 septembre 2024, à 13 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-09-323 / ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR.**

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifiée à tous les membres du conseil municipal à la séance extraordinaire du 24 septembre 2024 conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier certifie que cet avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique tel que permis par l'alinéa 2 de l'article 152 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi et s'en déclarent satisfaits et conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Guy Duouis et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - Acceptation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour.
- 3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Modification du calendrier des séances 2024 telle que prévue par la résolution 610-2023 adoptée en séance ordinaire du 6 novembre 2023

- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **25 septembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier